

AIDE AUX APPRENTI(E)S

(Année de formation 2020/2021)



AIDES



► Les aides

► Gratuité de la formation

► Restauration : 3 € par repas

► Hébergement : 6 € par nuitée

} Les tarifs du Campus tiennent compte de cette déduction.

► Aide au premier équipement professionnel : Pris en charge par les OPCO dans la limite de 500€ par apprenti.

► Fonds social formation : Il intervient en cas de difficultés financières après étude du dossier (demande à déposer sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine).

► Carte Etudiant des Métiers : Réduction auprès de divers prestataires

► Aide au financement du permis de conduire B : Aide forfaitaire de 500€ destinée aux apprentis majeurs et inscrits dans une auto-école.

► Aide financière pour l'hébergement : Dispositif Mobili-Jeune, APL...

► Aide à la mobilité européenne, internationale.

CONTACTS

05 49 62 24 90

infogen@cfametiers86.fr

Campus des métiers CMA 86

